



Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



BIENVENUE à la séance d'information

***Nouveau concept de
circulation et introduction
de zones 20 et 30 km/h
dans les localités de
Fontenais, Bressaucourt et
Villars-sur-Fontenais.***

***Lundi 21 septembre 2026
Salle culturelle (BSC) 19h30***



Diagnotics-sécurité Interventions du GCR

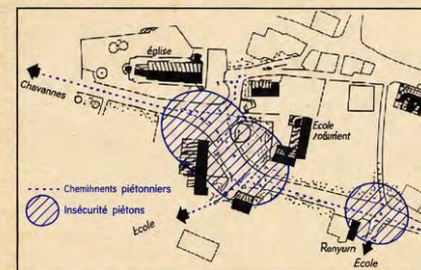


- Diagnostic sécurité à Thônex
- Lussy-sur-Morges: sécurité sur le chemin de l'école
- Zone 30 à Dombresson
- Sécurité sur le chemin de l'école à Fontenais
- Diagnostic sécurité à Vionnaz
- Campagne «Espace convivial»

Sécurité sur le chemin de l'école Commune de Fontenais (JU)

Les aménagements de Fontenais contribuent à la modération de la circulation et augmentent la sécurité des usagers en particulier des enfants sur le chemin de l'école. Le carrefour réaménagé se situe devant les écoles primaires et maternelles et l'église. Suite à une intervention d'un groupe de parents et de citoyens en Assemblée communale législative, le Conseil communal a mandaté un bureau pour l'élaboration d'une conception générale des circulations.

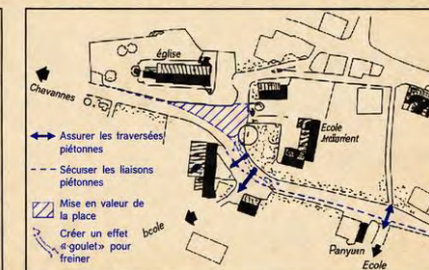
Constat / problèmes



Problèmes

- Insécurité du piéton, cheminements mal définis
- Mauvaise visibilité
- Vitesses excessives

Concept d'aménagement



Solutions

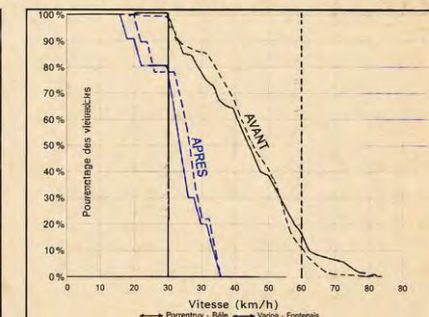
- Création d'une zone où l'automobiliste est sensibilisé à la présence des piétons
- Confection d'une place
- Amélioration des liaisons et traversées piétonnes

Réalisation (employés communaux)



Pose de bornes en bois. Marquage des bords de routes avec peinture. Signalisation horizontale (damier et «danger»). Signalisation verticale adéquate (panneaux 30)

Vitesses avant-après



En noir: avant l'aménagement; en bleu: après.

Ce soir, l'objectif est de vous présenter

- le concept que le Conseil communal souhaite mettre en œuvre
- de vous expliquer pourquoi certains choix ont été faits
- et comment la procédure va se poursuivre.





1. Pourquoi ce projet ?
2. Un peu d'histoire
3. Modération du trafic : perceptions et faits
4. Zone 30 ou zone de rencontre : quelles différences ?
5. Les principes retenus
6. Le projet à Fontenais
7. Le projet à Bressaucourt
8. Le projet à Villars sur Fontenais
9. Sécurité des enfants et traversées
10. Suite de la procédure

Questions et échanges



Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



1. Pourquoi ce projet ?



Pourquoi repenser les régimes de circulation ?

- Nos **villages ont évolué** : habitat, école, UAPE, commerces, transports publics, mobilités douces.
- Les rues ne sont pas uniquement des axes de circulation : ce sont aussi des **espaces de vie**.
- Certains secteurs concentrent plusieurs usages et génèrent des conflits ou un **sentiment d'insécurité**.
- Le Conseil communal souhaite donc disposer d'un concept cohérent à l'échelle des trois villages.
- Objectif : **adapter la circulation au contexte réel de chaque secteur**, plutôt que traiter les problèmes au cas par cas.



Quels sont les objectifs poursuivis ?

- **SECURITE** : Améliorer la sécurité (enfants + piétons + cyclistes + personnes âgées et des usagers vulnérables).
- **COHERENCE** : Adopter une logique commune aux trois villages (éviter une juxtaposition de limitations et de priorités difficilement compréhensible)
- **LISIBILITE** : Que l'automobiliste comprenne naturellement dans quel type d'espace il circule
- **QUALITE** : Améliorer la qualité de vie : réduire les conflits entre circulation et vie locale + améliorer les secteurs centraux et scolaires
- **PROPORTIONALITE** : Intervenir là où cela est utile, éviter de multiplier inutilement panneaux, obstacles et réglementations.



Ce projet n'est pas...

Ce projet n'est pas une fin en soi

Ce que le projet n'est pas...

« Mettre du 30 partout »

Multiplier les contraintes

Empêcher les voitures de circuler

Installer des obstacles partout

Supprimer tout risque

Ce que nous recherchons

Adapter la vitesse à l'environnement

Rendre les règles plus cohérentes

Faire cohabiter les différents usagers

Utiliser des aménagements proportionnés

Réduire les risques et leurs conséquences

La vitesse est un outil de gestion de l'espace public, pas un objectif en soi.

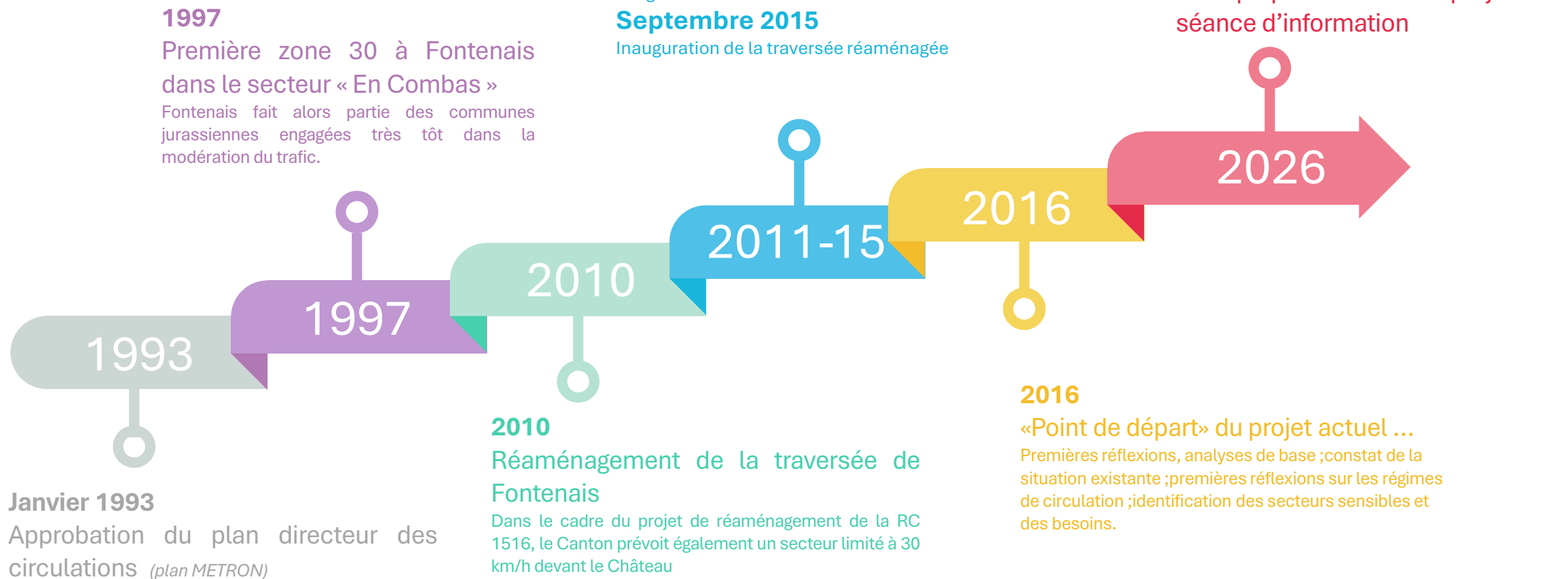


Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



2. Un peu d'histoire

Fontenais et la modération du trafic : déjà une longue histoire



Annexe : «Zones 30 en service» (liste établie le plus précisément possible, n'a pas la prétention d'être exhaustive)

	Localité	Nom de la Zone (ou Rues)	Validation PCH Date du préavis [TTC]	Publication dans JO	Validation PCH Date de l'arrêté
1	Courfaivre	Faverge, St-Germain, Neufs Champs, Bruye		30/1995	30.01.1996
2	Fontenais	En-Combas		16/1996	15.01.1997
3	Develier	Rue Brûlée, Rue des Collines, Rue des Tilleuls, Sur Cré, ...		22/1998	03.08.1998
4	Saignelégier	Quartier du Graiteux		36/1998	31.11.1998
5	Delémont	Vieille ville		43/1998	31.08.2000
6	Châtillon	Haut des Prés		30/1997	31.05.1999
7	Courfaivre	Sud de la route cantonale		13/1999	11.10.1999
8	Porrentruy	Schliff, Perche, Molière, Marchands, Ch. du Val, ...		33/2000	22.11.2000
9	Courrendlin	Rue des Prés		38/2000	18.12.2000
10	Courtételle	Rue de l'Eglise I, Clos Bélat I		25/2002	09.09.2002
11	Courtedoux	Rue du Collège, Rue du Varandin		38/2002	07.07.2003
12	Delémont	Palastre		42/2002	04.02.2003
13	Boncourt	Rue du Stade		4/2004	30.11.2004
14	Courtételle	Rue de l'Eglise II, Clos Bélat II		9/2004	16.04.2004
15	Buix	Centre village	11.06.2003	43/2003	

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : Le Gouvernement vous propose l'octroi d'un crédit de 2'673'000 francs au Service des ponts et chaussées pour l'aménagement de la route cantonale «Traversée du village de Fontenais».

Le projet cantonal a été élaboré en étroite collaboration avec la commune de Fontenais. Cette dernière a d'ailleurs déjà voté un crédit de 2'750'000 francs, le 21 octobre dernier, pour les travaux communaux qui seront exécutés simultanément.

Le projet est décrit de façon complète dans le message. Il débute à hauteur de l'usine Lang, soit à la limite communale entre Fontenais et Porrentruy, et se termine à la sortie du village, côté Villars, à hauteur de l'intersection menant au cimetière. Le projet mesure 1'230 mètres de longueur. La largeur de la nouvelle route sera de 5,50 mètres. Un trottoir de 1,50 mètres est prévu dans le village, en parallèle de la route, sur côté ouest. En venant de Porrentruy, depuis l'usine Lang, jusqu'à l'entrée de Fontenais, deux trottoirs cyclables seront construits pour offrir une liaison confortable pour les piétons et les cycles. Les trottoirs cyclables existent déjà depuis la sortie de Porrentruy jusqu'à l'usine Lang. Dans le cadre de ce projet, ils seront prolongés jusque vers le château à Fontenais.

Le projet comporte plusieurs éléments de modération du trafic. Devant le château, la chaussée sera surélevée sur une distance d'environ 100 mètres; ce secteur sera limité à 30 km/h et complètera la zone 30 communale, qui existe déjà. Côté Villars, à hauteur de l'accès au cimetière, un îlot sera construit et formera l'entrée sud de la localité. Au carrefour de la laiterie, un élargissement de la chaussée permettra d'intégrer un îlot central nécessaire pour améliorer les conditions de sécurité.

La problématique de l'évacuation des eaux a fait l'objet d'une remarque de la commission de l'environnement, en particulier de son pertinent président. Initialement, le projet prévoyait un système séparé pour l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales. La remarque de la commission portait sur le déversement direct des eaux pluviales dans le ruisseau du Bacavoine à l'aval de la localité. Après étude complémentaire, il est proposé un système mixte qui tient

800'000 francs chaque année, la commune a vu en 2014. Parallèlement, la commune a fait des travaux au même rythme que la commune.

Pour conclure, le Gouvernement propose d'affecter ce crédit au Service des ponts et chaussées pour le réaménagement de la route cantonale.

L'entrée en matière n'est pas conclutive.

Le président : Article 3 avec l'annexe. Il sera adapté également à l'article 3 de la TVA. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer? N'est pas le cas; il est donc accepté.

Tous les articles, ainsi que les textes adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 4 voix.

Le président : Je vous accorde une pause.

(La séance est suspendue durant la pause.)

28. Motion no 968

**Solaire : et que ça chauffe !
Erica Hennequin (VERTS)**

Le jura bon élève en énergie solaire.

Nous consommons de plus en plus d'énergie, et il est urgent de réduire nettement nos consommations actuelles.

Il est évident que nous devons développer des solutions plus efficaces et plus cohérentes. Il y a plusieurs objectifs de diminution de la consommation d'énergie en général – et d'augmentation de l'énergie renouvelable.

Le soleil brille partout et la technologie est extrêmement efficace et rentable. Nous devons développer des panneaux solaires thermiques.



Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



3. Modération du trafic : Perceptions, questions... et ordres de grandeur

Ce que l'on entend souvent

Perceptions, questions... et ordres de grandeur

On perd
du temps

On va se faire
flasher

Les services
d'urgences seront
ralentis

Les bus vont être
moins efficaces

C'est une atteinte
à la liberté

On réglemente
tout



Des questions légitimes, à examiner dans le contexte de nos villages.

Quelques secondes à l'échelle du village

Ce que disent les faits

Sécurité des piétons

Risque de décès en cas de collision

À 50 km/h :

≈ **30 %**

À 30 km/h :

≈ **5 %**

Ordres de grandeur selon le BPA, vitesses au choc.

Sur 100 m

50 km/h :

7,2 s

30 km/h :

12 s

Différence : 4,8 s

À vitesse constante, sans arrêt.

+28 s

par traversée de Villars

Exemple sur 700 m

Vitesses moyennes supposées : 45 et 30 km/h

56 s contre 84 s

4 passages par jour : **1 min 52 s**

≈ **1,9 min**, soit 0,26 % de 12 heures

Calcul illustratif, pas une mesure de terrain.

Adapter l'espace public au fonctionnement réel d'un village.

Services d'urgence



Impact marginal en zone bâtie.

Sirènes = gain largement supérieur à la perte liée au 30 km/h.

Transports publics



La vitesse commerciale dépend surtout des arrêts, des priorités aux carrefours et des temps d'échange, et pas du 30 km/h.

Comportement des usagers



L'utilisateur adapte naturellement son comportement à l'environnement (Nudging).

Exemple : priorités de droite marquées à Courgenay



*La question n'est donc pas simplement “**20 ou 30 ou 50 ?**”.*

Elle est de déterminer quel régime de circulation correspond à quel espace.

Pour cela, il faut maintenant comprendre ce qui distingue une zone 30 d'une zone de rencontre.



Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



4. Zone 30 ou zone de rencontre : quelles différences ?

Zone 30 et zone de rencontre

Ce que cela change réellement

	Zone 30	Zone de rencontre
		
Vitesse maximale	30 km/h	20 km/h
Piétons	Traversée libre, sans priorité générale*	Prioritaires sur toute l'aire de circulation
Véhicules	Circulation modérée et prudente	Doivent céder le passage aux piétons
Aux carrefours	Priorité de droite, sauf signalisation contraire	Priorité de droite, sauf signalisation contraire
Stationnement	Selon la réglementation en vigueur	Uniquement aux emplacements désignés



Passages piétons : en principe absents.
Exceptions possibles pour des besoins particuliers de priorité, notamment près des écoles et des homes.



Les **piétons** peuvent utiliser toute l'aire de circulation, sans gêner inutilement les véhicules. **Aucun passage piéton nécessaire ni admis.**



20 km/h n'est pas simplement « encore 10 km/h de moins ».
C'est une autre manière de partager l'espace public.

* En présence d'un passage piéton, les règles usuelles s'appliquent.

Bases légales : OSR, art. 22a et 22b ; ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre, art. 4.



Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



5. Les principes retenus

Les principes retenus pour toute la commune

Trois villages, une même ambition : donner davantage de place à la vie locale.

ATTENTION



ENFANTS



VALORISER LES CŒURS DE VILLAGE

Fontenais : école, bâtiments des services communaux et espaces sportifs.

Bressaucourt : secteur de l'école et de l'église.

Villars-sur-Fontenais : secteur de l'ancienne laiterie, où les enfants prennent le bus.



UNE LOGIQUE COMMUNE

Des zones clairement identifiables et une signalisation cohérente, adaptées à chaque lieu. Une attention particulière aux enfants et aux piétons.



PREMIÈRE ÉTAPE

Simple et économe

Pose de panneaux et marquage au sol, dans le respect des moyens financiers actuels de la commune.



DANS UN SECOND TEMPS

Des aménagements durables

Des aménagements « en dur » viendront compléter le dispositif lorsque les finances communales le permettront, en tenant compte de l'expérience acquise.

Agir aujourd'hui avec nos moyens, puis améliorer progressivement nos espaces publics.



Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



6. Le projet à Fontenais

FONTENAIS

Régimes de vitesse • Situation du plan source de 2017

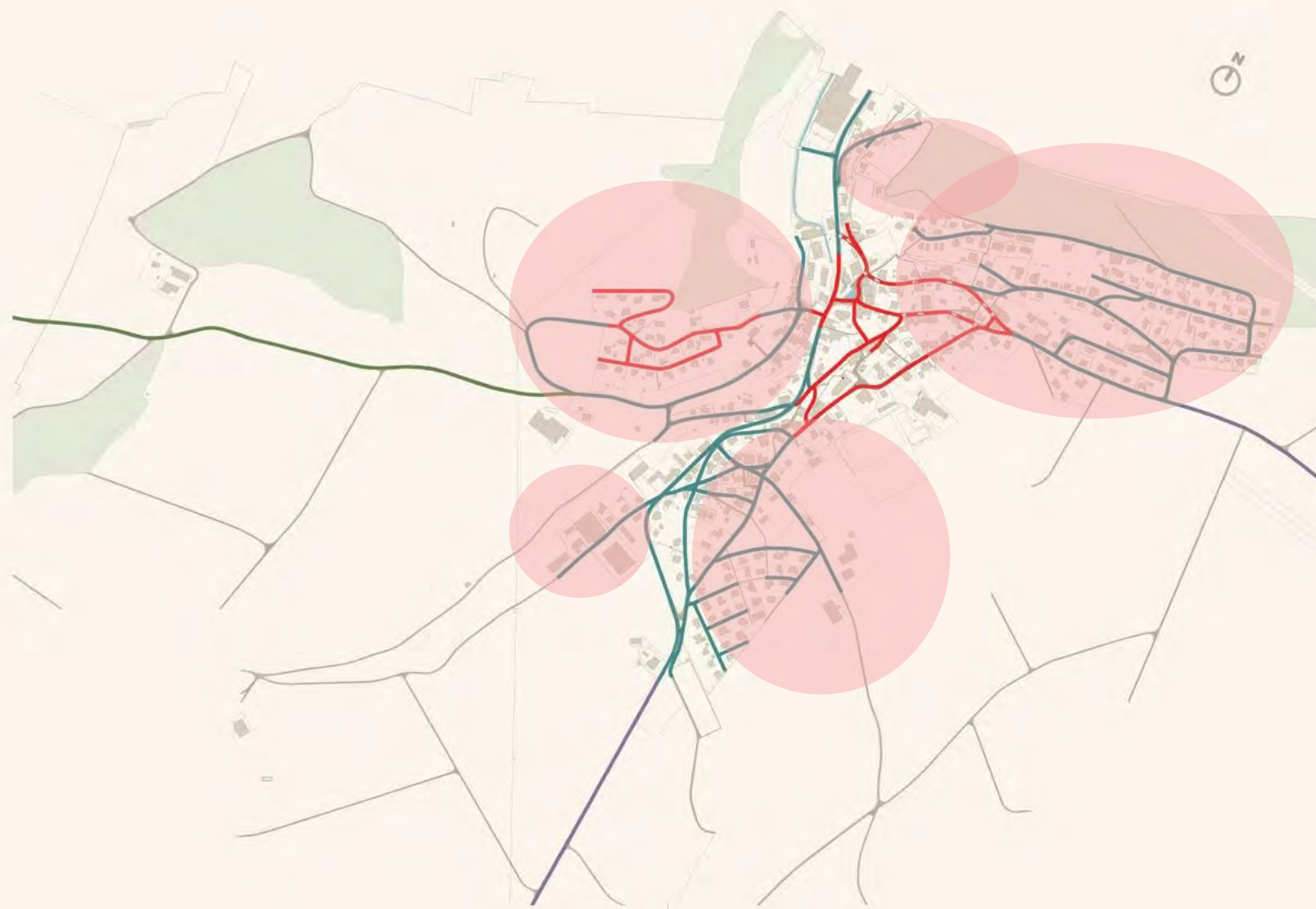


LÉGENDE

- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h

FONTENAIS

Régimes de vitesse • Situation du plan source de 2017



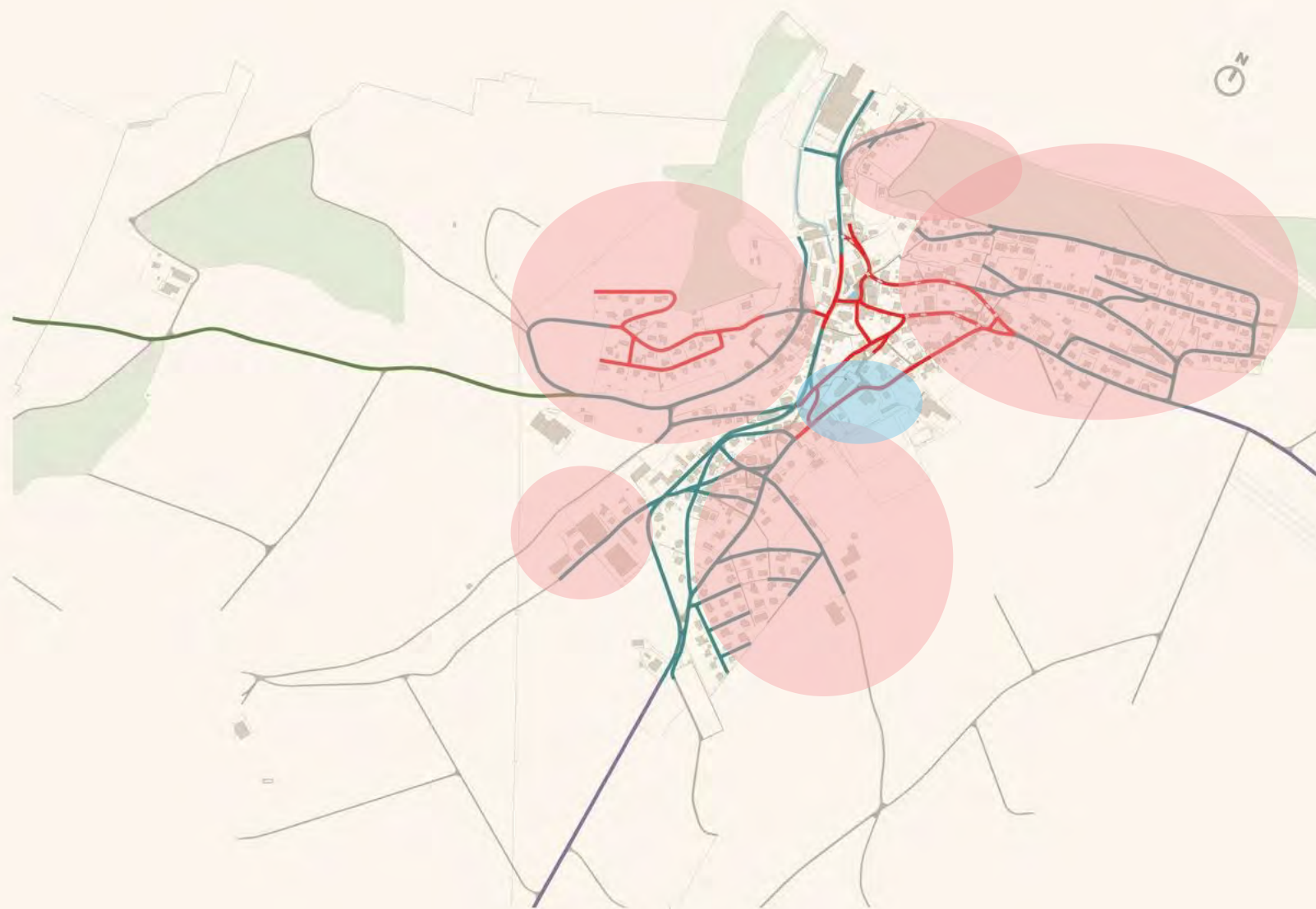
LÉGENDE

- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h

Zone 30 km/h

FONTENAIS

Régimes de vitesse • Situation du plan source de 2017



LÉGENDE

- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h

Zone 30 km/h

**Zone de rencontre
20 km/h**

FONTENAIS

Projet • Zone 30 et zone de rencontre



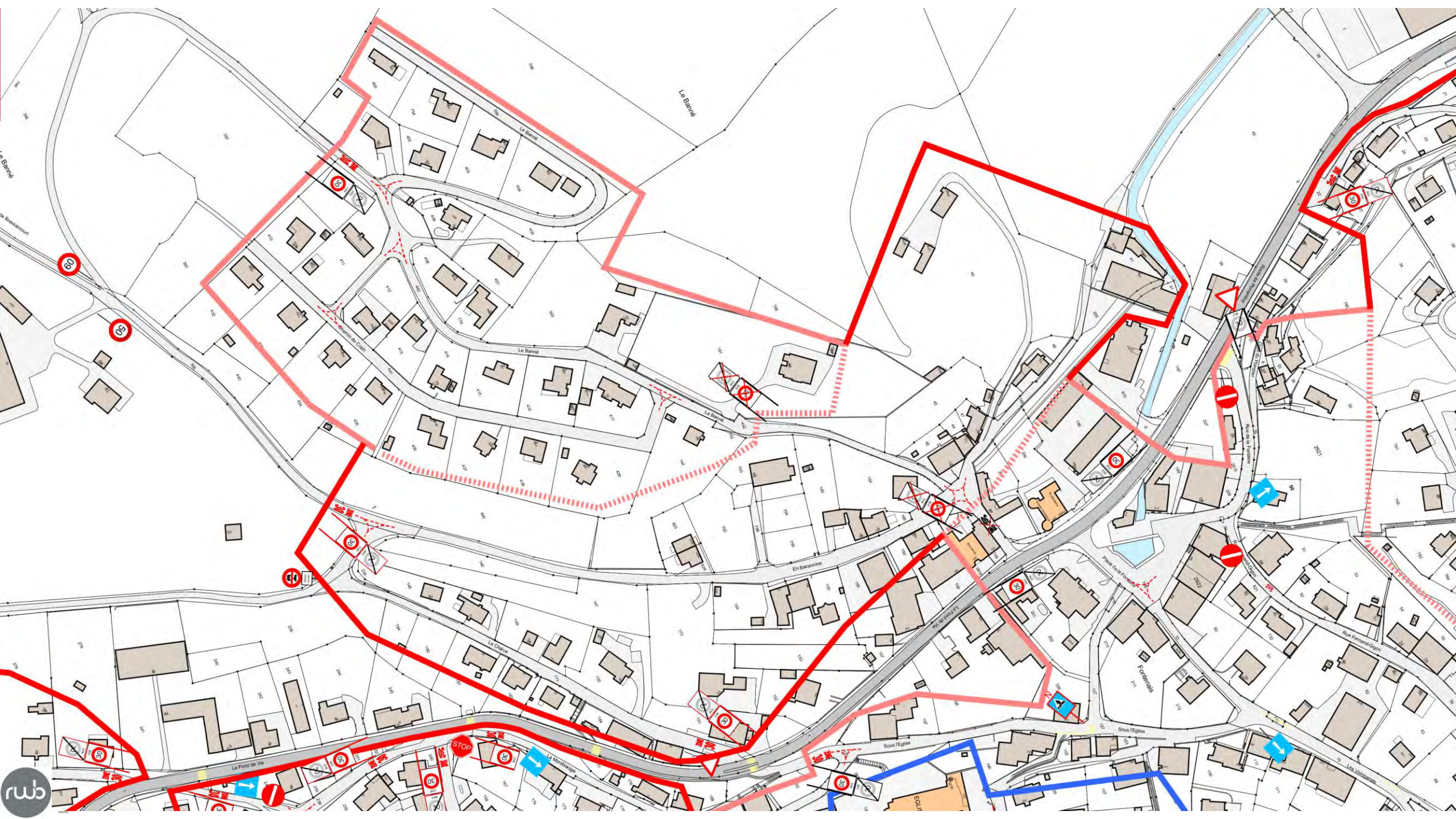
LÉGENDE

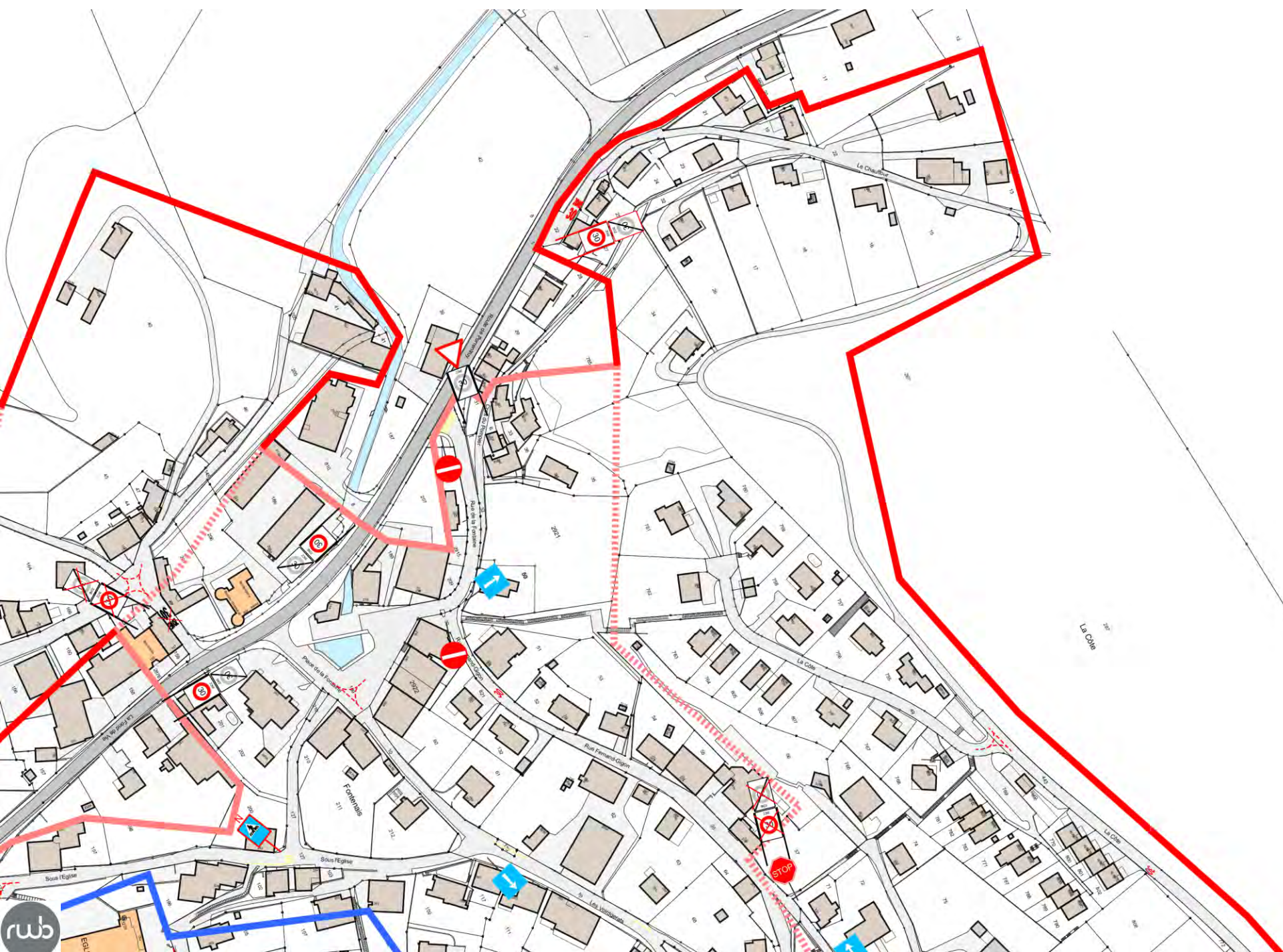
-  Zone de rencontre 20 km/h
-  Zone 30 km/h
-  Limitation 50 km/h
-  Limitation 60 km/h
-  Limitation 80 km/h



LÉGENDE

- Zone de rencontre 20 km/h
- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h





Case de stationnement



Signalisation à démonte



Nouvelle signalisation



Nouvelle signalisation d
de zones de rencontre









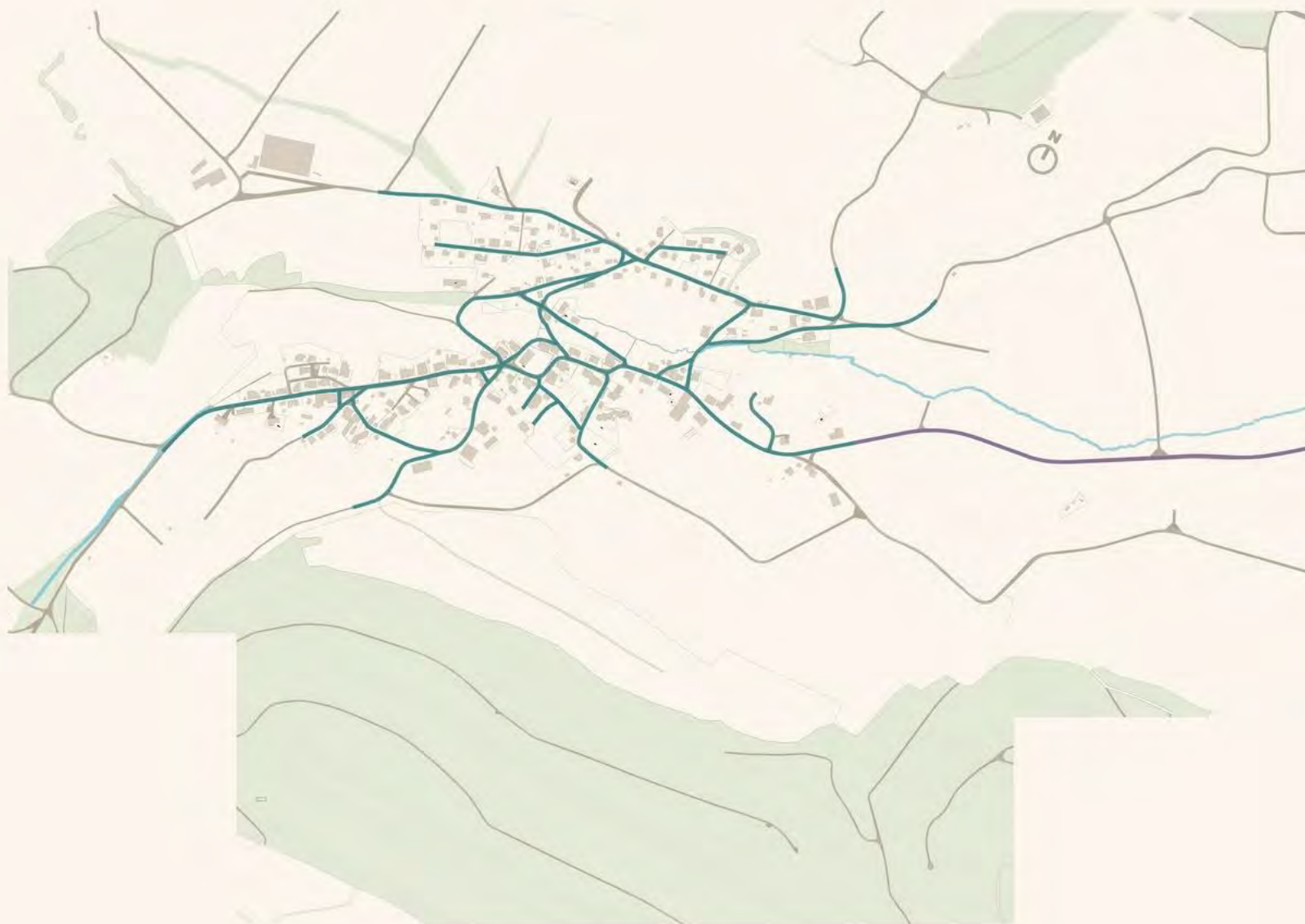
Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



7. Le projet à Bressaucourt

BRESSAUCOURT

Régimes de vitesse • Situation du plan source de 2017

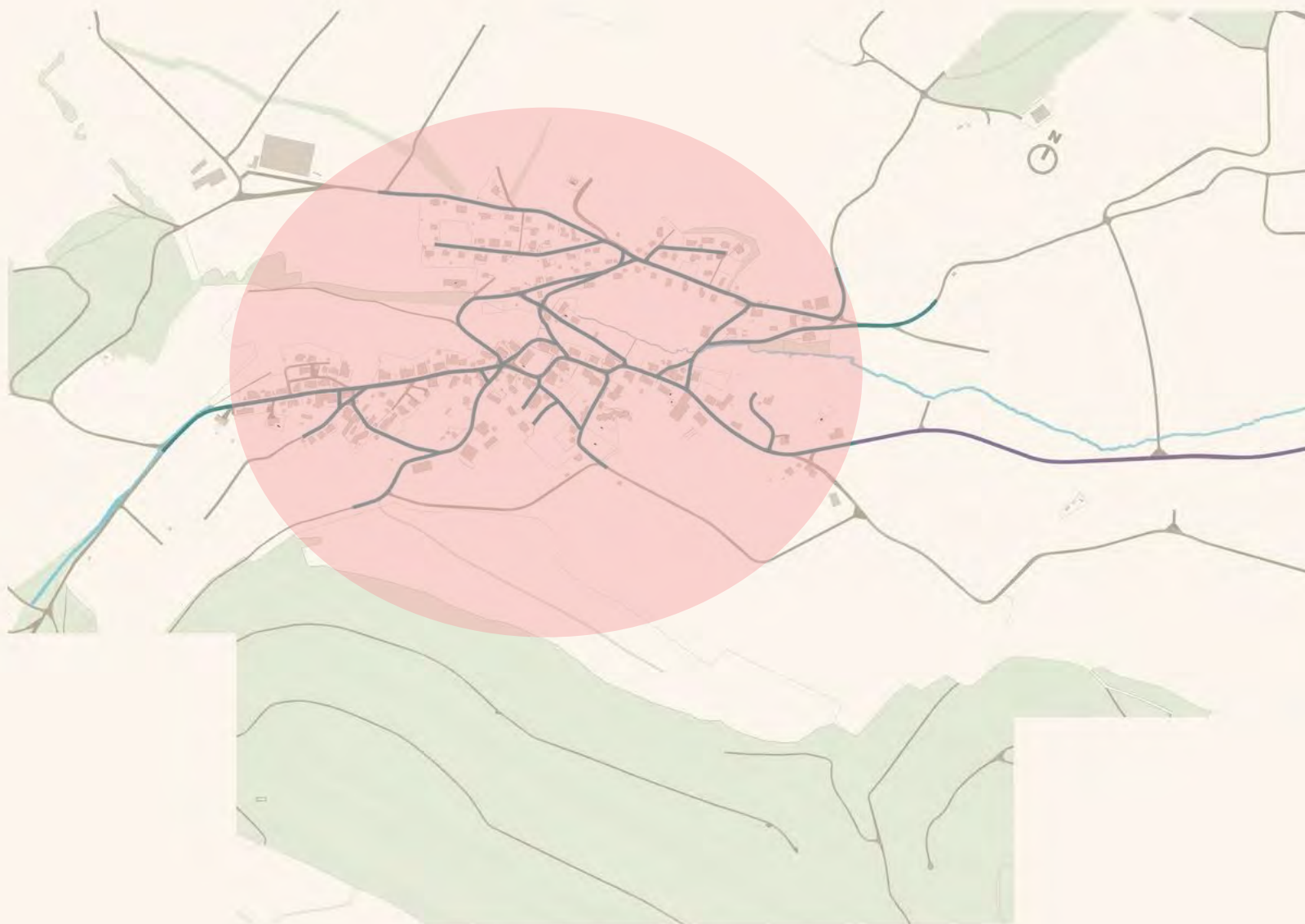


LÉGENDE

- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h

BRESSAUCOURT

Régimes de vitesse • Situation du plan source de 2017



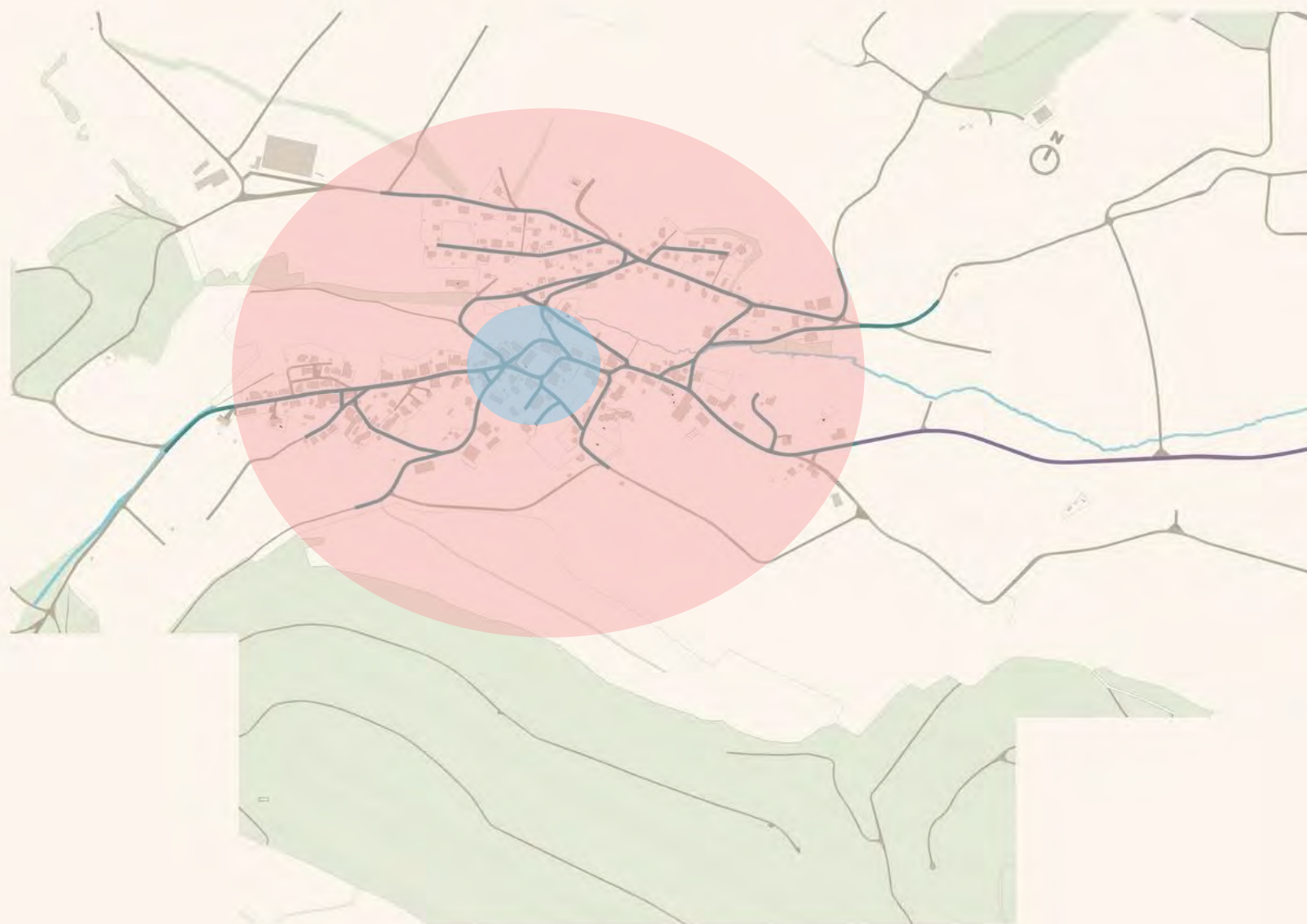
LÉGENDE

- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h

Zone 30 km/h

BRESSAUCOURT

Régimes de vitesse • Situation du plan source de 2017



LÉGENDE

- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h

Zone 30 km/h

**Zone de rencontre
20 km/h**

BRESSAUCOURT

Projet • Zone 30 et zone de rencontre



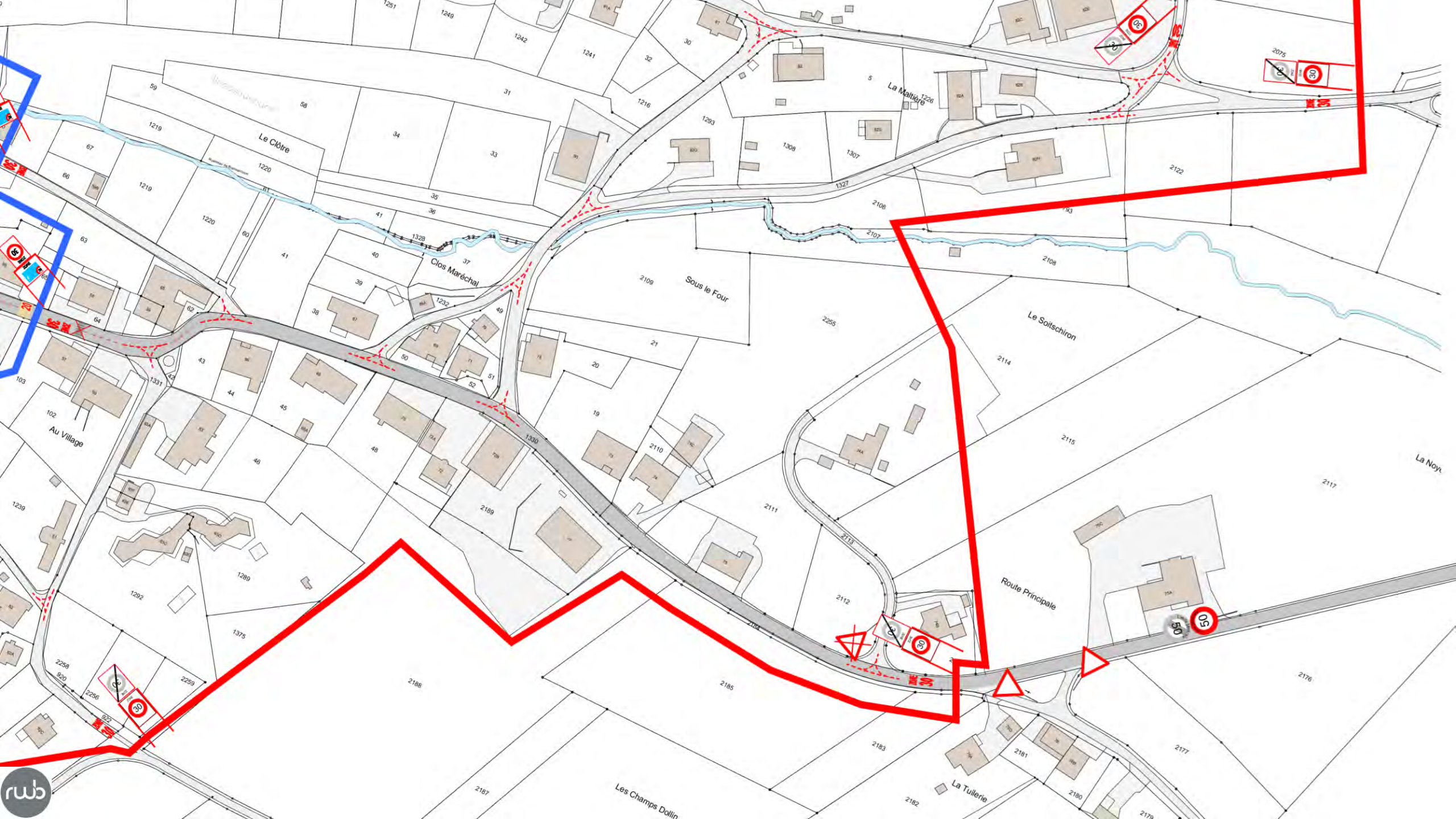
LÉGENDE

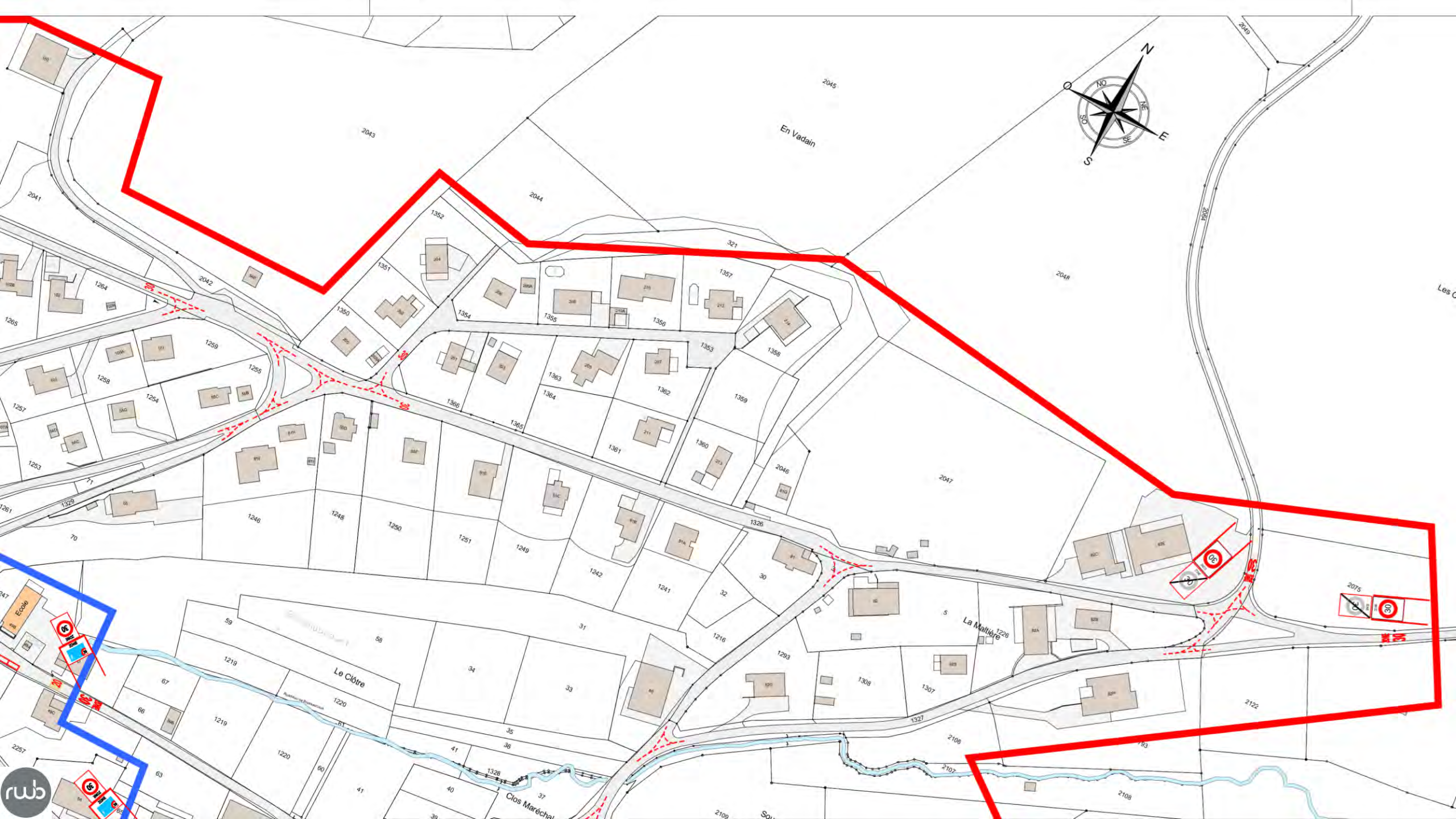
-  Zone de rencontre 20 km/h
-  Zone 30 km/h
-  Limitation 50 km/h
-  Limitation 60 km/h
-  Limitation 80 km/h

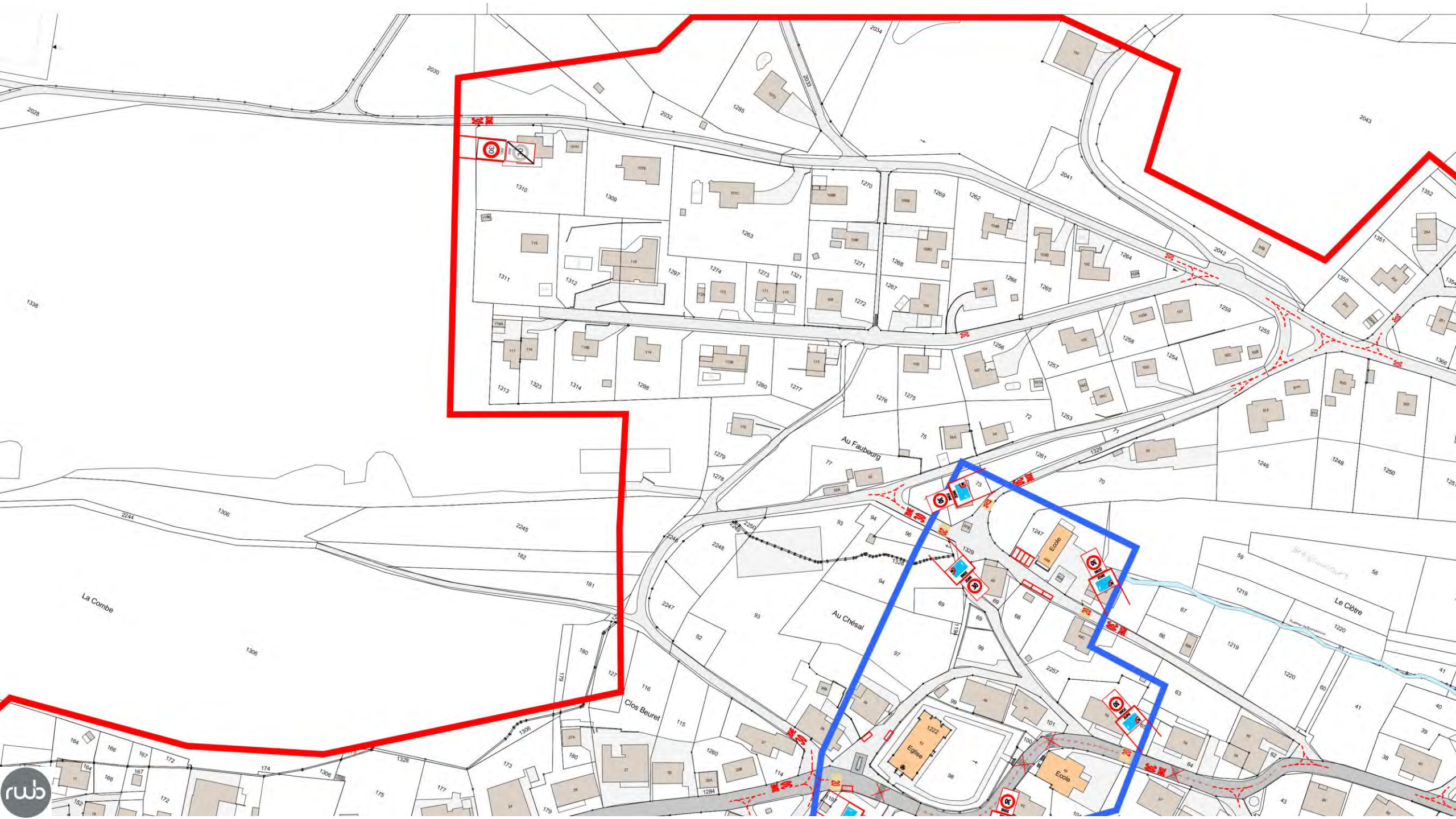


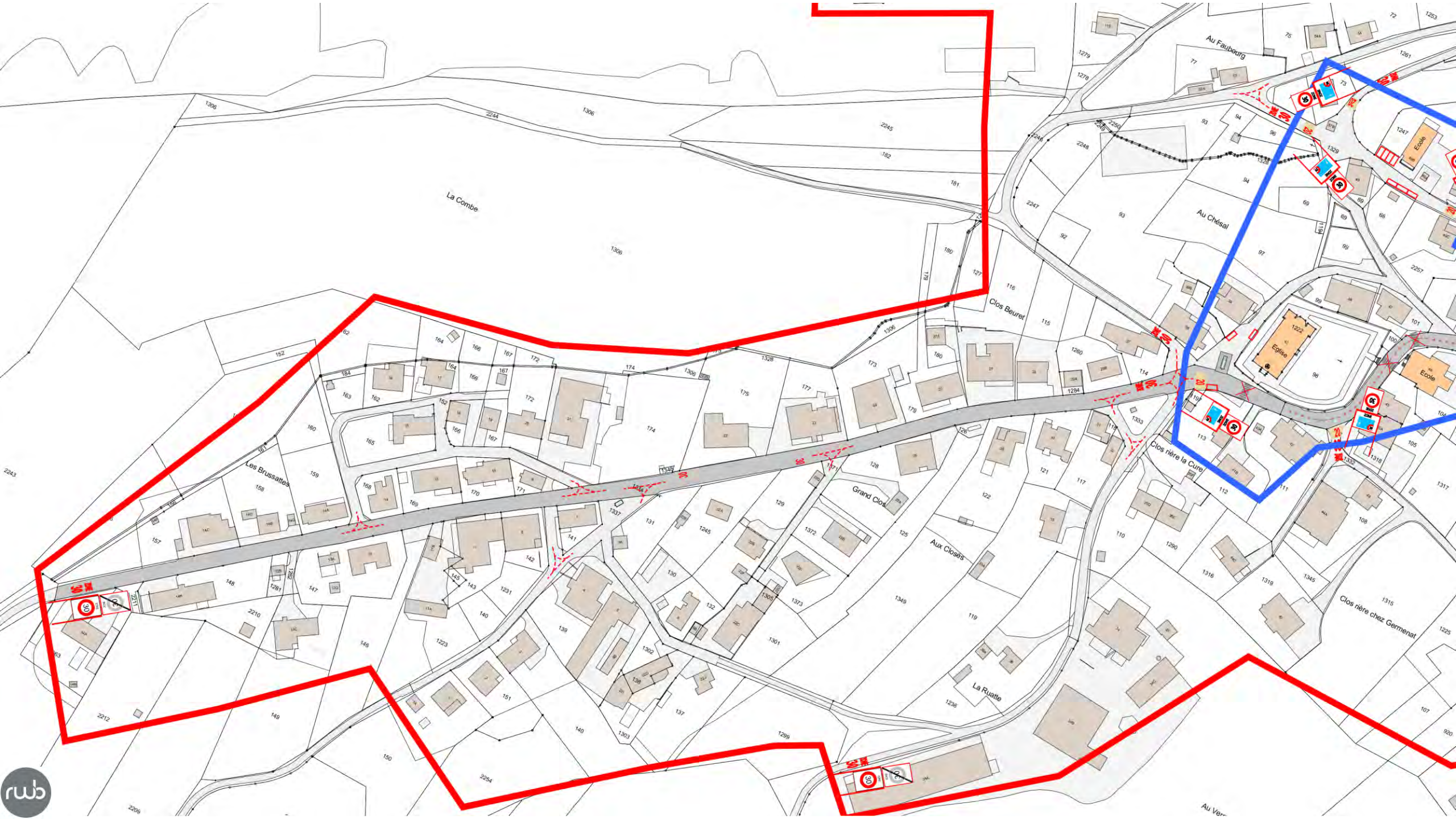
LÉGENDE

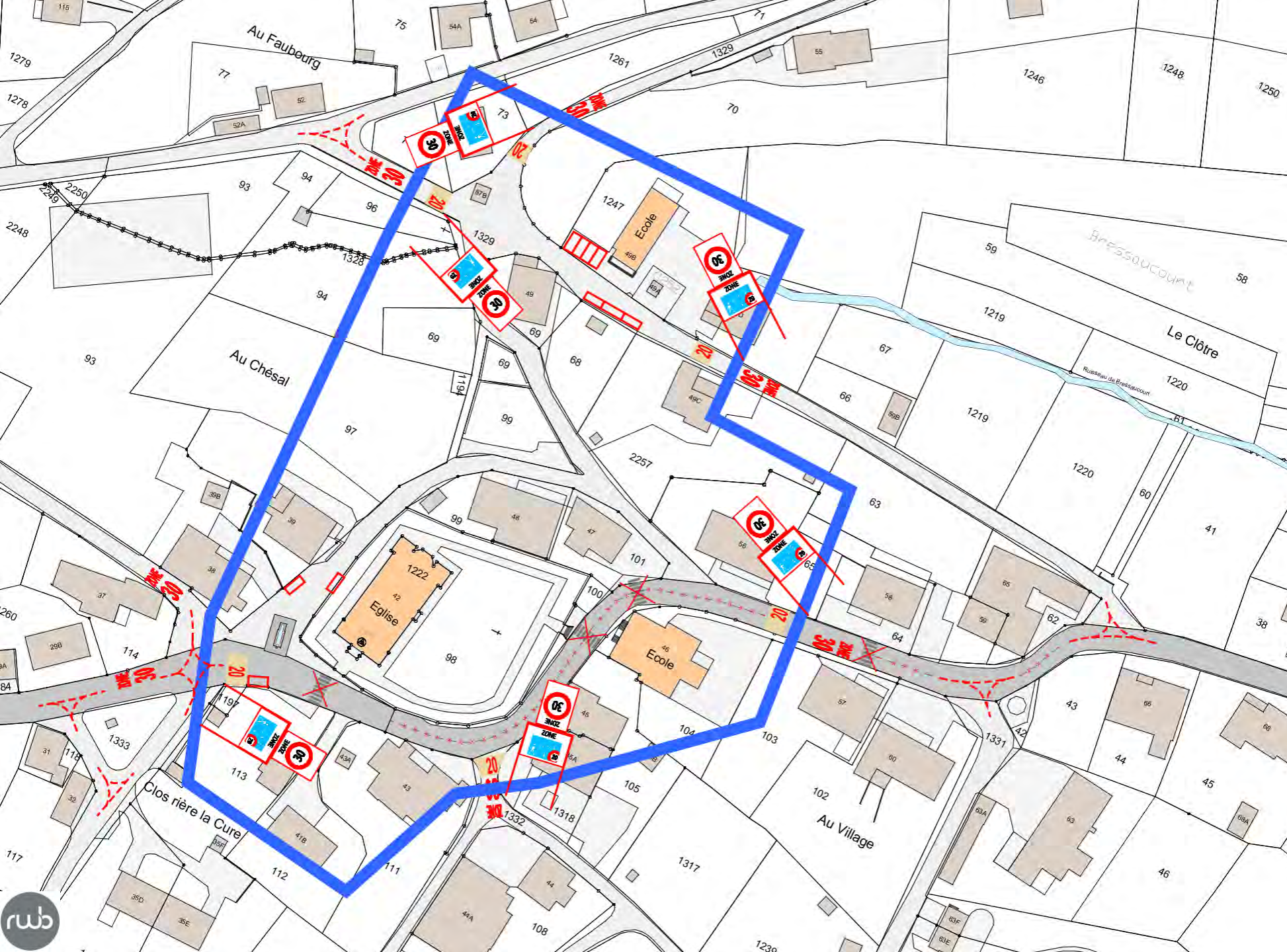
- Zone de rencontre 20 km/h
- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h











Zone de rencontre (20 km/h)

Marquage au sol des « portes d'entrée »

Suppression marquages ligne centrale

Suppression des PPP

Marquage des places de parc
(4 + 3 + 3)





Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



8. Le projet à Villars sur Fontenais

VILLARS-SUR-FONTENAIS

Régimes de vitesse • Situation du plan source de 2019

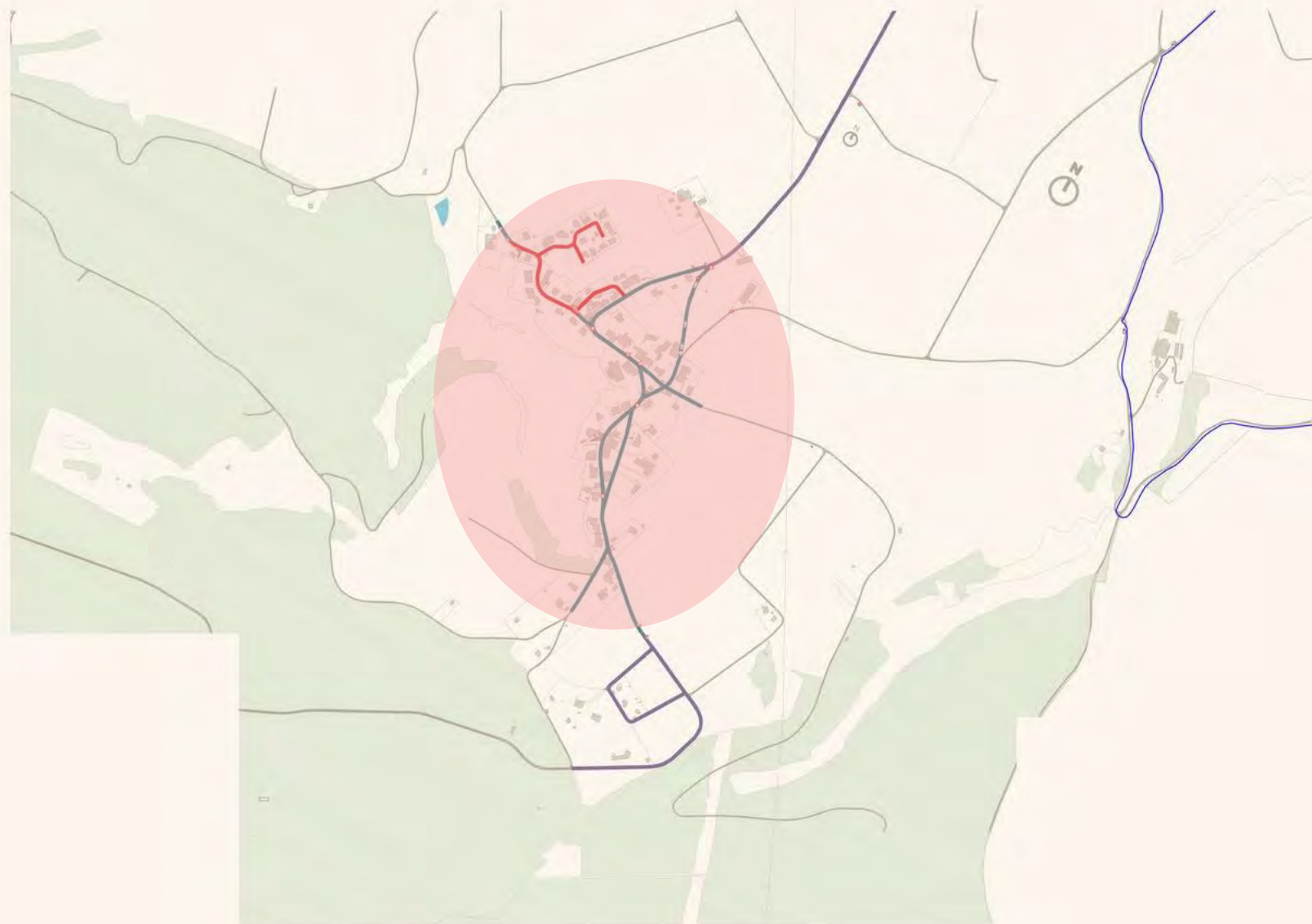


LÉGENDE

- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h

VILLARS-SUR-FONTENAIS

Régimes de vitesse • Situation du plan source de 2019



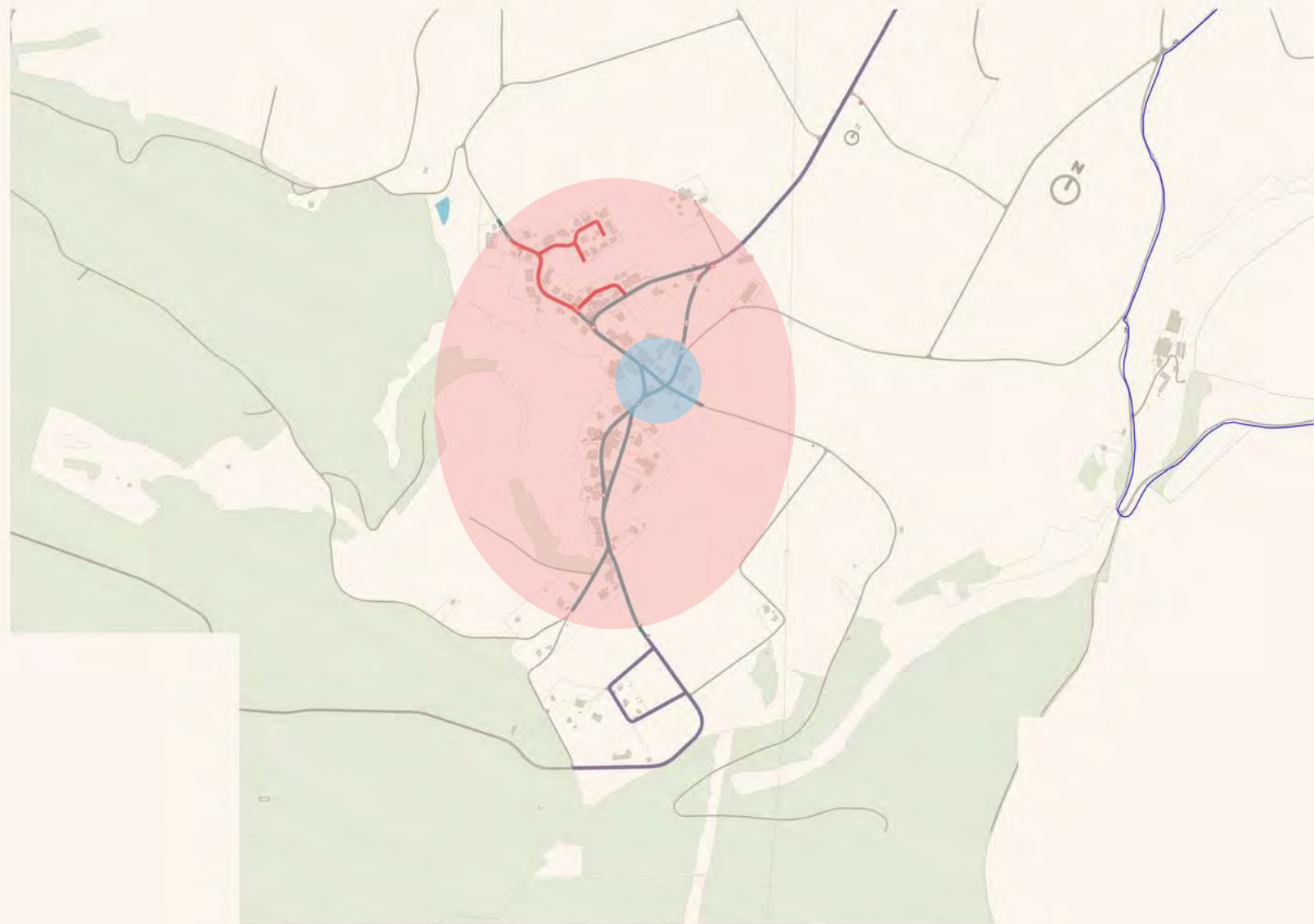
LÉGENDE

- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h

Zone 30 km/h

VILLARS-SUR-FONTENAIS

Régimes de vitesse • Situation du plan source de 2019



LÉGENDE

- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h

Zone 30 km/h

**Zone de rencontre
20 km/h**

VILLARS-SUR-FONTENAIS

Projet • Zone 30 et zone de rencontre



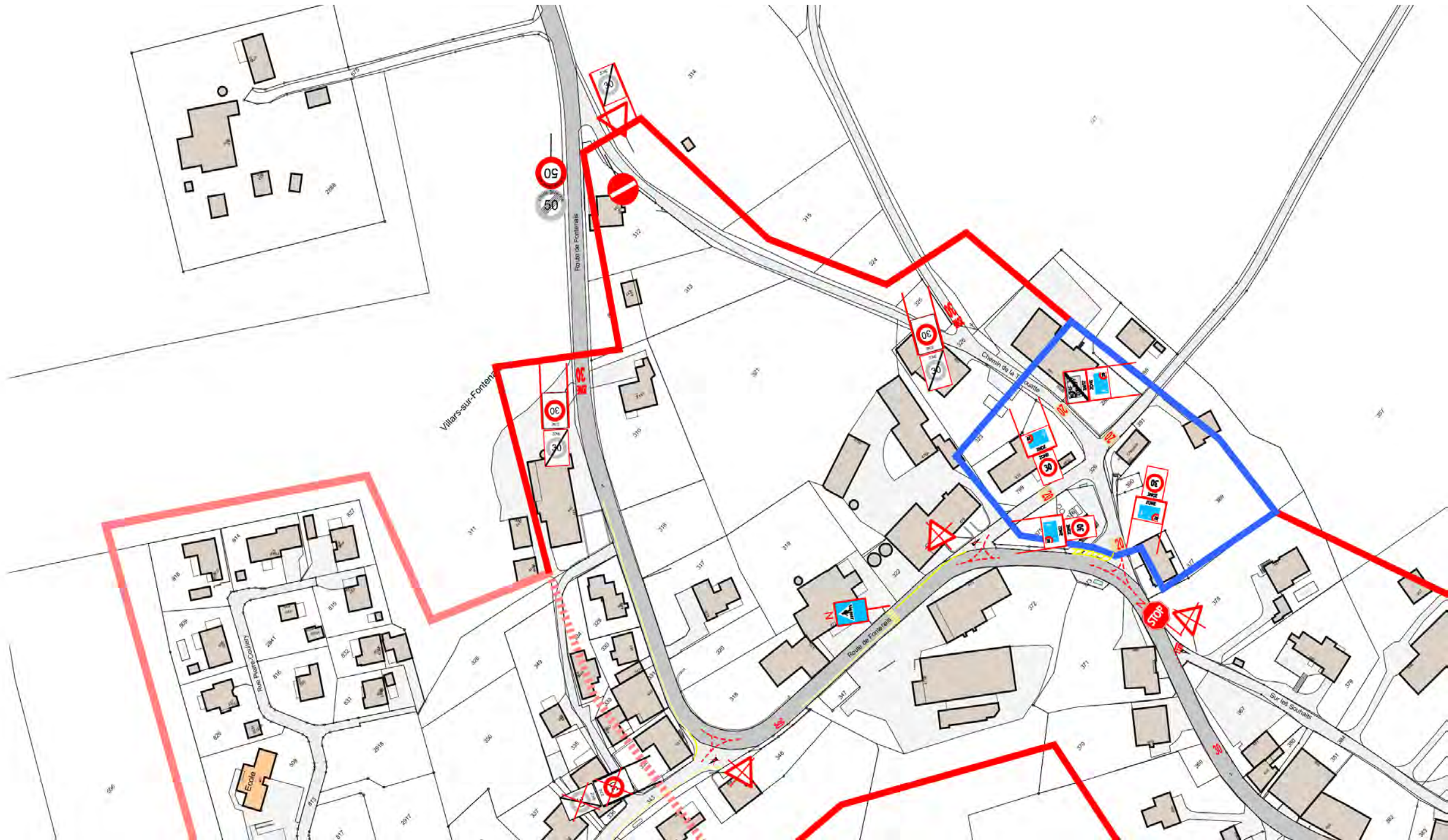
LÉGENDE

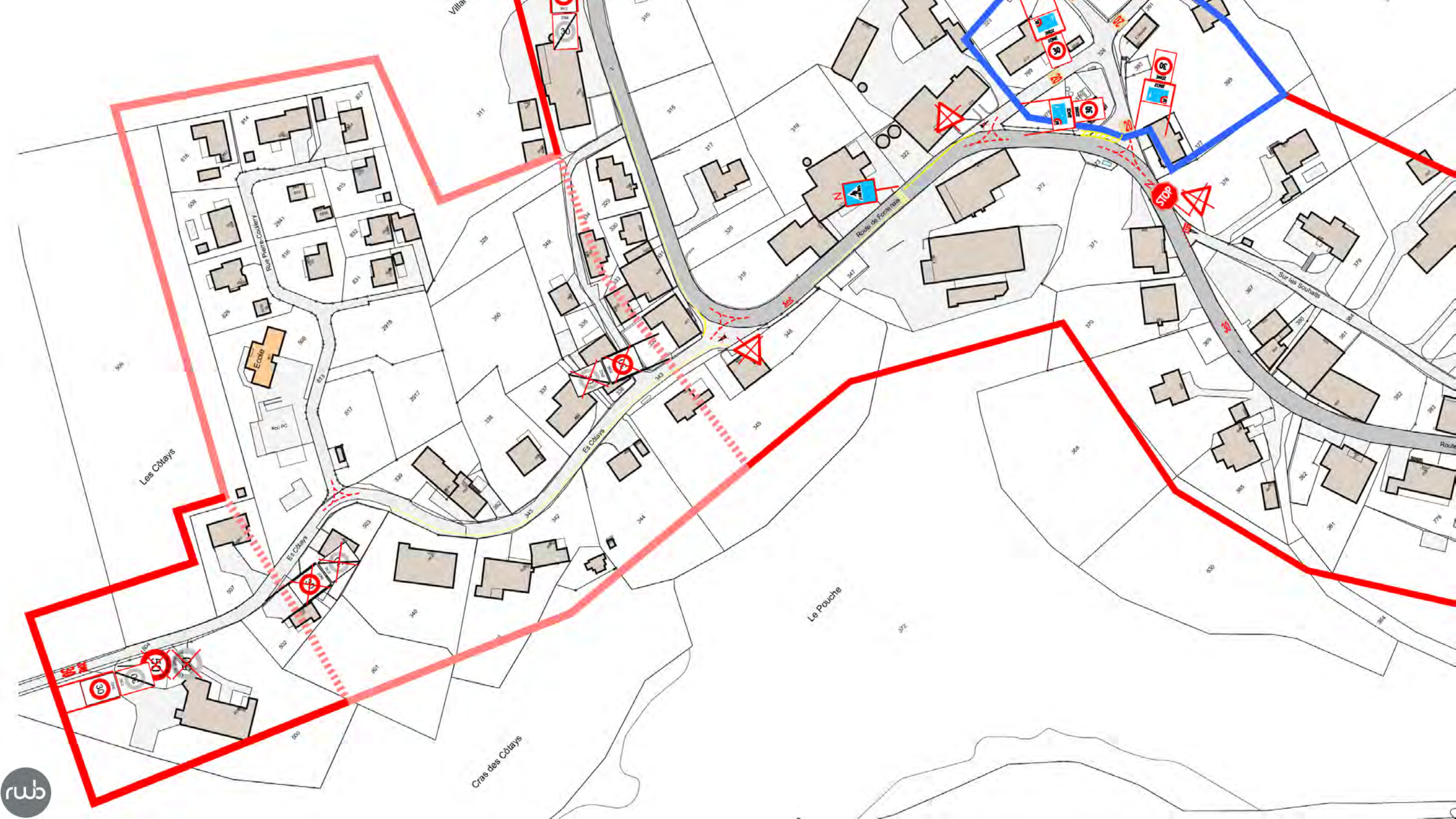
-  Zone de rencontre 20 km/h
-  Zone 30 km/h
-  Limitation 50 km/h
-  Limitation 60 km/h
-  Limitation 80 km/h



LÉGENDE

- Zone de rencontre 20 km/h
- Zone 30 km/h
- Limitation 50 km/h
- Limitation 60 km/h
- Limitation 80 km/h



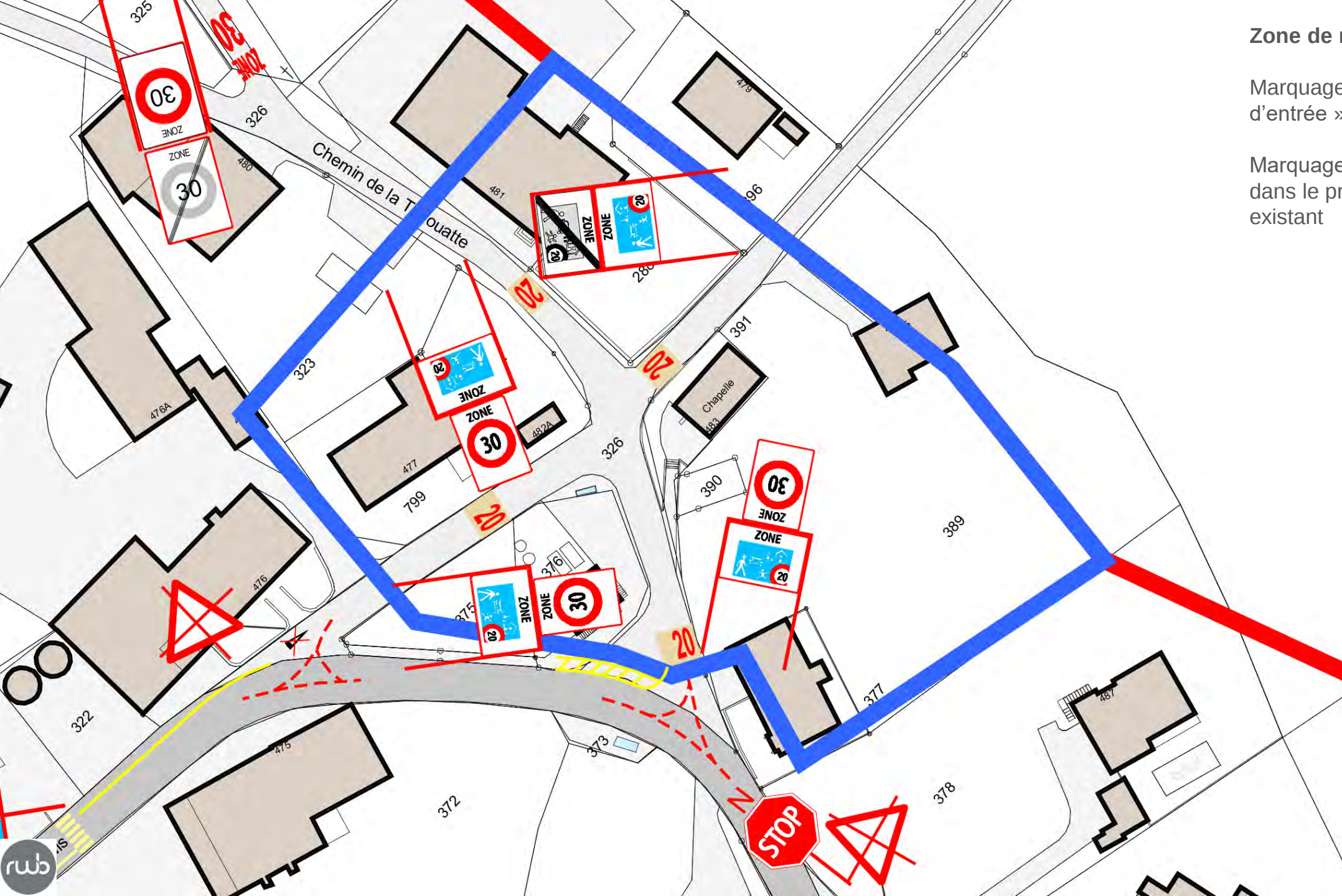




Zone de rencontre (20 km/h)

Marquage au sol des « portes d'entrée »

Marquage d'une bande piétonne dans le prolongement du trottoir existant







Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



9. Sécurité des enfants et traversées



Les conditions d'un passage piéton ...

Un passage piéton donne la priorité. Son implantation doit répondre à des exigences de sécurité.

Critère	Exigence
Visibilité	L'enfant et le conducteur doivent pouvoir se voir suffisamment tôt.
<i>Îlot de protection</i>	<i>À examiner systématiquement, particulièrement lorsque la chaussée dépasse 8,5 m.</i>
<i>Nombre de voies</i>	<i>Une seule voie par sens, sans dispositif complémentaire de sécurisation</i>
Éclairage	Des piétons et des zones d'approche visibles, également la nuit.
Fréquentation	Au moins 100 piétons cumulés durant les cinq heures les plus fréquentées

- **Trafic motorisé : TJM d'au moins 3'000 véhicules/jour, comme critère général d'implantation.**
- **Vitesse signalée et V85 : au maximum 60 km/h.**
- **Zone d'attente et d'approche physiquement protégée.**

Des besoins particuliers, notamment à proximité des écoles et aux arrêts de transports publics, peuvent justifier une fréquentation piétonne inférieure. Le V85 désigne la vitesse que 85 % des véhicules ne dépassent pas.



Des parcours directs et une bonne visibilité ...

En zone 30 : un passage piéton peut imposer un détour

Lorsqu'un passage piéton se trouve à moins de 50 m, les piétons doivent en principe l'emprunter. Cette obligation peut allonger leurs déplacements et limiter le principe de traversées libres, sans priorité générale, recherché en zone 30.

En zone de rencontre : la priorité partout exige une visibilité adaptée

Les piétons sont prioritaires sur toute la surface de circulation. Organiser le stationnement fait donc partie de la sécurité : les places doivent préserver la visibilité lorsqu'elles sont occupées.

... des petits pas comme repères

Des empreintes au sol peuvent indiquer les endroits les plus favorables pour traverser, après vérification de la visibilité et de l'espace d'attente. En zone 30, elles ne donnent pas la priorité. En zone de rencontre, la priorité existe déjà partout.



Commune mixte de
FONTENAIS
Bressaucourt | Fontenais | Villars



10. Suite de la procédure



Mise à l'enquête publique

Les plans sont déposés
au secrétariat communal
Chacun.e. peut les consulter

*Les éventuelles oppositions doivent
être envoyée durant ce délais*

17 sept. Au
17 oct. 2026

Octobre
à décembre

Traitement des éventuelles oppositions

Mise à jour de l'estimation des coûts

Décembre

Votation des crédits nécessaires
à l'assemblée communale

2026

2027

Dès que la météo le permettra:
Pose des panneaux
Marquages



MERCI DE VOTRE ATTENTION !



à votre tour...

VOUS AVEZ LA PAROLE !

M E R C I !

Bonne soirée et bon retour à la maison !

